



Présidence du Conseil d'Etat  
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates  
Kanzlei - IVS

**CANTON DU VALAIS**  
**KANTON WALLIS**

**COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS**

16 octobre 2015

## **La pêche dans le Léman en 2014 Une richesse bien exploitée**

**(IVS).- La Commission internationale de la pêche dans le Léman s'est réunie à Onex (GE) le 8 octobre 2015. Avec plus de 1'300 tonnes de poissons capturés, l'année 2014 compte parmi les 3 meilleurs tonnages enregistrés depuis l'année record 1975.**

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : 9'577 pêcheurs de loisirs (+ 839 permis annuels par rapport à 2013) et 146 pêcheurs professionnels se sont partagé la surface du Léman en 2014. Le tonnage total de captures, toutes espèces confondues, s'élève à 1'332 tonnes. L'année 2014 constitue ainsi la 3<sup>ème</sup> année la plus productive depuis quarante ans. La pêche professionnelle représente l'essentiel des captures (94%) avec 1'250 tonnes de poissons pêchés.

Deux espèces forment la majeure partie du résultat de la pêche lémanique: le corégone, plus communément appelé "féra", et la perche, représentant à eux deux plus de 90% des captures totales. Les effectifs de féra (976 tonnes) constituent le plus gros tonnage enregistré pour cette espèce dans l'histoire de la pêche au Léman. En dépit de l'abondance de la féra, les deux états ont pris des mesures réglementaires pour prévenir une surexploitation de la ressource.

Il est réjouissant de constater l'augmentation tant attendue des effectifs capturés de truite et d'omble-chevalier (respectivement + 24% et + 36% par rapport à 2013), soit les meilleurs tonnages enregistrés au cours de la dernière décennie. La Commission se réjouit et encourage les efforts consentis d'une part, pour la revitalisation des eaux et d'autre part, pour le repoissonnement spécifique de l'omble-chevalier.

Les captures d'écrevisses américaines (espèces invasives), quant à elles, atteignent plus de 8 tonnes en 2014, ce qui atteste que les pêcheurs professionnels actifs sur le Léman ont su exploiter cette nouvelle ressource.

La Commission a finalisé le prochain règlement quinquennal (2016-2020) sur la pêche dans le Léman. Parmi les changements marquants, citons encore la prise de mesures visant à protéger l'omble-chevalier ou encore la baisse des contingents de repeuplement de la truite, motivée par un taux élevé de reproduction naturelle.

L'ouverture de la pêche des salmonidés est fixée au 17 janvier 2016.

La Commission internationale de la pêche dans le Léman

**Personne de contact : Yvon Crettenand, Service cantonal de la chasse, de la pêche et de la faune Tél 027 606 70 11 ou mobile 079 355 39 15**

